

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1822

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 28

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , modifié par le règlement délégué (UE) n° 2019/7 de la Commission du 30 octobre 2018, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'une précision superflue).